



L'INTER LIGNE

RAPPORT D'ACTIVITÉ DE LA DGESIP

Enseignement Privé

Réguler l'enseignement supérieur privé : renforcer la qualité et protéger les étudiants

Focus sur la mise en place de l'agrément et du partenariat, deux dispositifs clés pour clarifier l'offre de formation et assainir les pratiques commerciales.

PAGE 6

Paroles de recteurs

Faire vivre les COMP au plus près des territoires

Échange entre Khaled Bouabdallah et Emmanuel Roux

PAGE 8

DGESIP Imaginer l'enseignement supérieur de demain : la DGESIP se projette à l'horizon 2035



Face à l'irruption de l'intelligence artificielle et à l'instabilité géopolitique, l'enseignement supérieur change de paradigme. Pour relever ces défis, la DGESIP engage une transformation profonde à l'horizon 2035. Fruit d'une mobilisation interne inédite, ce projet collectif repense l'organisation de l'État pour offrir un cap plus lisible aux établissements et répondre aux nouvelles attentes des étudiants. Découvrez comment cette mutation, qui sera en grande partie opérationnel en septembre 2026, entend renouveler la relation entre l'État et les universités.

PAGE 12

Regroupements d'établissements

EPE : 2025, une année de consolidation

PAGE 9

Témoignages étudiants

La CVEC en action : les étudiants au cœur des projets

PAGE 10

Offre de formation

P2CA 2025 : vers un pilotage partagé des coûts de l'ESR

PAGE 8

Édito



Je suis très fier de vous présenter la première édition de **L'Interligne**, le rapport d'activité de la direction générale de l'enseignement supérieur et de l'insertion professionnelle.

Alors que nous sommes engagés depuis près d'un an dans l'élaboration d'un projet de service au long cours, dont l'ambition est de nous mettre en situation d'anticiper et de répondre aux défis de l'enseignement supérieur à horizon de dix ans, nous souhaitons faire du point de vue des usagers de l'enseignement supérieur, dans leur diversité, la matrice de notre action. Je pense en particulier aux étudiants.

Pour moi, et je sais que nous l'avons en partage, la connaissance réciproque avec toutes les communautés de l'ESR est le levier essentiel pour concrétiser les ambitions que nous portons. Appréhender les contraintes et la réalité de l'ensemble des acteurs de nos politiques publiques, et réciproquement ; construire les conditions de la confiance pour pouvoir réellement réussir, dans la durée, les réformes que nous conduisons : tel est l'ouvrage que nous tissons, patiemment, étape après étape.

Ce travail suppose aussi de mieux faire connaître l'action de la DGESIP et l'état d'esprit dans lequel nous nous efforçons de l'accomplir, en menant un nécessaire effort de transparence.

Établissements d'enseignement supérieur, rectorats, collectivités, ministères, associations partenaires, étudiants, enseignants et enseignants-chercheurs : c'est à votre intention que nous avons conçu ce rapport d'activité, en tâchant d'adopter une forme à la fois claire, inspirée des codes de la presse, pédagogique et fidèle à l'exigence de redevabilité publique qui guide notre action.

Bonne lecture !

Olivier Ginez, directeur général de l'enseignement supérieur et de l'insertion professionnelle

Temps forts, chiffres clés et évolutions structurantes : ce panorama 2025 replace l'action de la DGESIP dans son contexte, celui d'un enseignement supérieur en transformation face à des enjeux sociétaux majeurs. De l'accessibilité des études à la vie étudiante, il offre une première lecture des changements à l'œuvre et du rôle de la DGESIP.

23 janvier

Séminaire national sur le futur des Alliances d'universités européennes

Poser les bases de la position française en vue des prochaines négociations européennes sur l'avenir de ces coopérations structurantes.



28 janvier

Séminaire des lauréats de l'appel à projets « Universités inclusives démonstratrices »

Le séminaire des lauréats favorise les échanges entre les six établissements sélectionnés afin d'identifier freins et leviers pour déployer leurs projets inclusifs.



03 février

Équité de la restauration (loi Lévi)

Lancement d'une carte virtuelle prépayée pour soutenir l'aide à la restauration étudiante dans les territoires sans restaurant Crous ou conventionné, conformément à la loi dite « Lévi ».



03 février

Campagne Mon Master 2025

L'équipe Mon Master se déplace dans plusieurs établissements pour présenter la procédure et répondre aux questions des étudiants, à l'approche de la campagne 2025 et de l'ouverture des candidatures.



11 février

Publication du Guide national de l'accompagnement handicap

Publication d'un guide national destiné aux établissements d'enseignement supérieur pour renforcer l'accompagnement des étudiants en situation de handicap et garantir un parcours accessible et adapté à chacun.



25 février

Transition numérique : les 26 mesures de la feuille de route COREALE

Le Comité numérique pour la réussite étudiante et l'agilité des établissements (COREALE) poursuit ses travaux autour d'une feuille de route de 26 mesures pour accompagner la transformation numérique de l'enseignement supérieur.



05 mars

Lutte contre les LGBTIphobies : publication de l'enquête nationale

Publication des résultats d'une enquête nationale sur les actions de lutte contre les LGBTIphobies dans les établissements d'enseignement supérieur, menée dans le cadre du Plan national contre les discriminations anti-LGBT+.

20 mars

Journée SFRI : renforcer le lien entre formation et recherche

Une journée d'échanges réunissant les 19 projets lauréats du dispositif « Structurer la formation par la recherche dans les initiatives d'excellence » (SFRI) afin de renforcer l'articulation entre formation et recherche autour des laboratoires d'excellence.

27 & 28 mars

Réseau handicap : célébrer les 20 ans de la loi de 2005

Les Journées nationales du réseau handicap rassemblent les référents des établissements autour de retours d'expérience et d'initiatives locales, dans le contexte symbolique des 20 ans de la loi du 11 février 2005.

31 mars

Conférence de Prévention Étudiante

La Conférence de prévention étudiante réunit les acteurs de la santé étudiante autour du concept d'université promotrice de santé, plaçant la santé mentale, physique et sociale au cœur de l'environnement d'apprentissage.

22 avril

Premier bilan de la Charte qualité pour les apprentis

Un an après son lancement, le comité de suivi de la charte qualité pour les apprentis dans l'enseignement supérieur dresse un premier bilan de sa mise en œuvre.

23 avril

Souveraineté européenne : porter les priorités de l'ESR à Bruxelles

En déplacement à Bruxelles, Olivier Ginez défend les priorités françaises : alliances d'universités européennes, programme Erasmus+ et mobilité étudiante. Objectif : contribuer à structurer l'espace européen de l'enseignement supérieur et de la recherche.



15 & 16 mai**Séminaire national CVEC**

Le séminaire national CVEC met en lumière des projets concrets portés par les établissements et les Crous. Il montre comment cette contribution transforme durablement la vie étudiante sur les campus.

**27 mai****Pérennisation et soutien financier aux Campus connectés**

Le dispositif des Campus connectés confirme son utilité pour l'accès aux études supérieures dans les territoires. Fort de ce succès, il sera poursuivi avec un soutien financier de 2 millions d'euros à partir de 2026.

**03 juin****Compétences et territoires : leviers de l'insertion professionnelle**

Une journée d'échanges consacrée au rôle des compétences dans le rapprochement entre universités et territoires. Acteurs académiques et territoriaux croisent leurs regards pour faire émerger des solutions concrètes.

04 juillet**Séminaire national des référents « racisme et antisémitisme »**

Organisé au Mémorial de la Shoah, le séminaire national des référents « racisme et antisémitisme » réaffirme l'engagement collectif de l'enseignement supérieur face à la recrudescence des actes antisémites.

**08 juillet****Colloque DemoES : accélérer la transformation numérique**

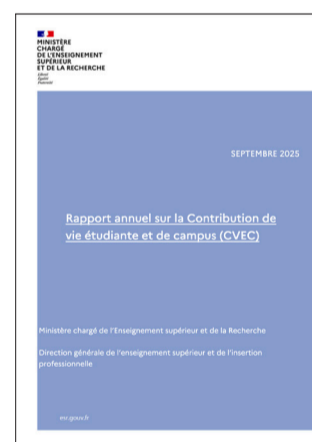
Le colloque national DemoES réunit porteurs de projets et partenaires pour partager les avancées des démonstrateurs numériques financés par France 2030 et débattre des enjeux de transformation numérique de l'enseignement supérieur.

24 juillet**Régulation de l'enseignement privé et qualité de la formation**

Présentation d'un plan interministériel visant à renforcer la qualité de la formation professionnelle et à lutter contre la fraude, s'articulant avec le projet de loi encadrant l'enseignement supérieur privé.

14 octobre**Rapport national CVEC**

Publication du premier rapport national sur la CVEC. Il renforce la transparence de son utilisation et met en lumière l'impact concret des projets financés sur la qualité de la vie étudiante.

**20 octobre****Modernisation de l'accès aux études de santé**

Lancement d'une concertation nationale pour simplifier et harmoniser l'accès aux études de santé. Objectif : construire un modèle plus lisible, équitable et cohérent pour les étudiants et les établissements.

28 novembre**Lancement du réseau des ambassadeurs du doctorat**

Lancement du réseau des ambassadrices et ambassadeurs du doctorat. Cette initiative vise à mieux faire connaître la richesse des parcours doctoraux et les compétences des docteurs auprès des étudiants et du grand public.

01 décembre**70 ans du Cnous**

Lors du colloque anniversaire des 70 ans du Cnous, Olivier Ginez rappelle le rôle central des Crous dans la politique de vie étudiante : aides sociales, logement et restauration au cœur de leurs missions.

29 décembre**Engagement de la réforme majeure des études de pharmacie**

Une réforme majeure des études de pharmacie est engagée. Conduite en interministériel, elle vise à mieux préparer les futurs pharmaciens à leurs missions, renforcer l'attractivité de la profession et répondre aux besoins de santé territoriaux.



20 ans de la loi handicap : une université plus accessible

Depuis la loi du 11 février 2005, l'enseignement supérieur s'est progressivement organisé pour s'adapter aux besoins des étudiants en situation de handicap dans leurs études et leur vie étudiante. Les établissements se dotent désormais de schémas directeurs du handicap et mettent en place des aménagements et adaptations pédagogiques, numériques et organisationnels. Une circulaire nationale publiée en 2024 a précisé les droits de ces étudiants et un guide publié en 2025 accompagne les établissements dans leur mise en œuvre. L'enjeu est désormais d'aller plus loin en renforçant l'accessibilité des formations et des campus. Des initiatives comme l'appel à projets « universités inclusives démonstratrices » soutiennent cette transformation à l'échelle nationale.



Proposition de loi : un cadre renforcé pour lutter contre l'antisémitisme dans l'ESR

Élaborée avec l'appui de la DGESIP, la loi relative à la lutte contre l'antisémitisme dans l'enseignement supérieur renforce les moyens de prévention et de sanction en créant des missions « égalité et diversité » et des sections disciplinaires académiques communes pour mieux protéger les étudiants et les personnels.

Préparée en 2025 avec l'appui de la DGESIP, la loi relative à la lutte contre l'antisémitisme dans l'enseignement supérieur renforce les moyens de prévention, de signalement et de traitement disciplinaire. Elle crée, dans les établissements publics concernés, une mission « égalité et diversité » chargée de lutter contre l'antisémitisme, le racisme, les discriminations, les violences et la haine, avec un référent qualifié dédié à ces enjeux. Elle prévoit aussi, dans chaque région académique, une section disciplinaire commune présidée par un membre de la juridiction administrative. Objectif : mieux accompagner les établissements, sécuriser les procédures et garantir aux étudiants comme aux personnels un environnement d'étude et de travail plus sûr et plus protecteur. La DGESIP accompagne sa mise en œuvre.



L'enseignement supérieur français en chiffres en 2025

3,03 millions d'étudiants

À la rentrée 2024, 3 027 462 étudiants sont inscrits dans l'enseignement supérieur, soit +1,5 % par rapport à 2023.

498 établissements

La France compte 498 établissements d'enseignement supérieur bénéficiant d'une forme de reconnaissance et dotés de la personnalité morale à la rentrée 2024 : 268 publics et 230 privés. Parmi eux, 270 relèvent du MESRE et 228 d'autres tutelles.

31 781 formations post-bac

À la rentrée 2024, l'enseignement supérieur propose 31 781 formations. Cette offre se répartit notamment entre 18 217 formations de niveau bac+3 ou inférieur, 6 769 entre bac+4 et bac+5 et 5 978 de niveau bac+6 ou plus.

541 570 néobacheliers entrants

En 2024, 541 570 néobacheliers sont entrés dans l'enseignement supérieur, soit +1,7 % par rapport à 2023. Une dynamique qui s'inscrit dans un contexte de pression démographique différenciée selon les territoires, ce qui constitue un enjeu majeur d'adaptation de l'offre de formation.

379 personnels à la DGESIP

La DGESIP s'appuie sur 379 personnels pour coordonner l'action publique, accompagner les acteurs et mettre en œuvre les politiques de l'enseignement supérieur.

15,3 Md€ mobilisés sur le programme 150

En 2025, les moyens du programme 150 « Formations supérieures et recherche universitaire », placé sous la responsabilité de la DGESIP, s'élèvent à 15,3 Md€ en autorisations d'engagement et en crédits de paiement. L'essentiel de ces crédits finance les missions de service public des opérateurs, via 14,4 Md€ de subvention pour charges de service public et 300 M€ de crédits immobiliers.

DGESIP : ce que nous avons changé en 2025

DGESIP En 2025, la DGESIP transforme la conduite des politiques publiques de l'enseignement supérieur pour gagner en cohérence et en proximité. Entre la mise en place des nouveaux contrats d'objectifs, de moyens et de performance (COMP) à « 100% des missions », le renforcement du pilotage par la donnée et une territorialisation accrue via les rectorats, l'État modernise sa relation avec les universités. Une mutation profonde qui s'accompagne d'une réorganisation interne du service pour s'adapter à ces nouveaux enjeux.

En 2025, la DGESIP a engagé une évolution du cadre d'action de l'État et les établissements de l'enseignement supérieur afin de renforcer la cohérence entre stratégie nationale et dynamiques des établissements. L'objectif : faire évoluer la relation entre l'État et les universités vers un modèle plus stratégique, plus territorial et mieux outillé.

La première transformation concerne la contractualisation. Avec les nouveaux contrats d'objectifs, de moyens et de performance (COMP), le dialogue entre l'État et les établissements va gagner en lisibilité : les priorités seront clarifiées, les objectifs mieux partagés et les moyens seront davantage articulés aux stratégies des universités. Cette

évolution s'accompagne d'un usage renforcé des données pour objectiver les décisions, qui, plus globalement, permettra d'éclairer plus finement les décisions publiques.

La deuxième évolution repose sur une action publique plus territoriale, avec un rôle renforcé des rectorats de région académique, directement chargés de la négociation des nouveaux COMP, pour rapprocher le dialogue stratégique des réalités des établissements et des territoires.

Parallèlement, la DGESIP a engagé un projet de service visant notamment à adapter son organisation à ces nouvelles modalités d'action et d'accompagnement.

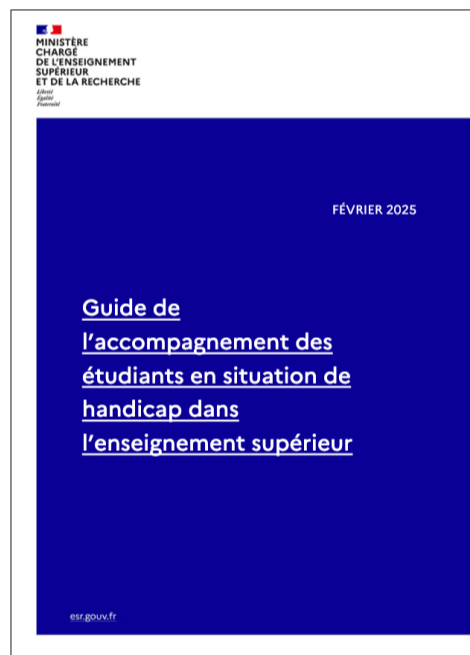


©MESRE

Sélection des publications de l'année

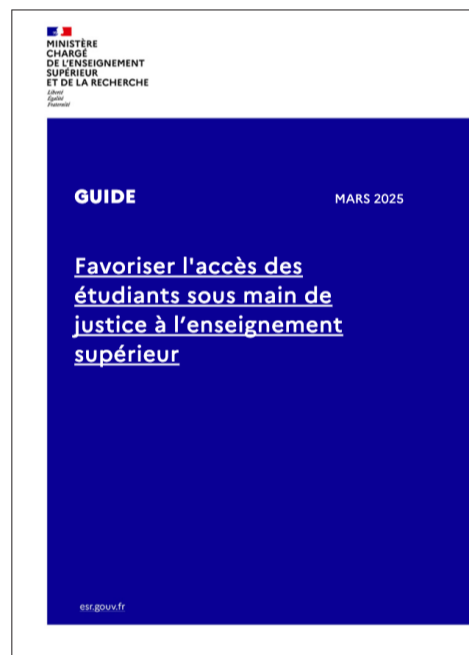
11/02/2025

Guide de l'accompagnement des étudiants en situation de handicap dans l'enseignement supérieur



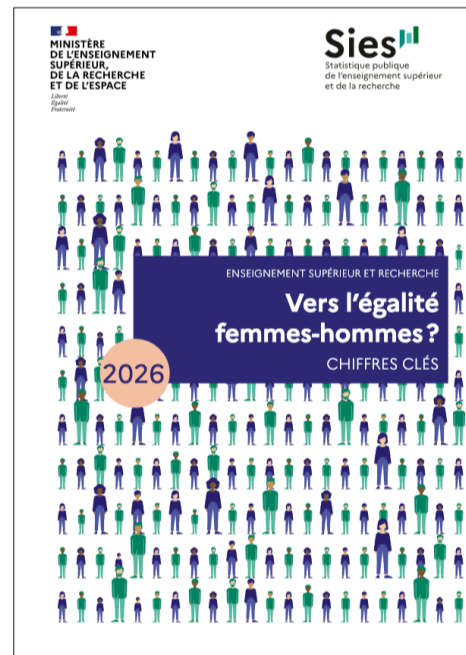
28/03/2025

Guide pour favoriser l'accès des étudiants sous main de justice à l'enseignement supérieur



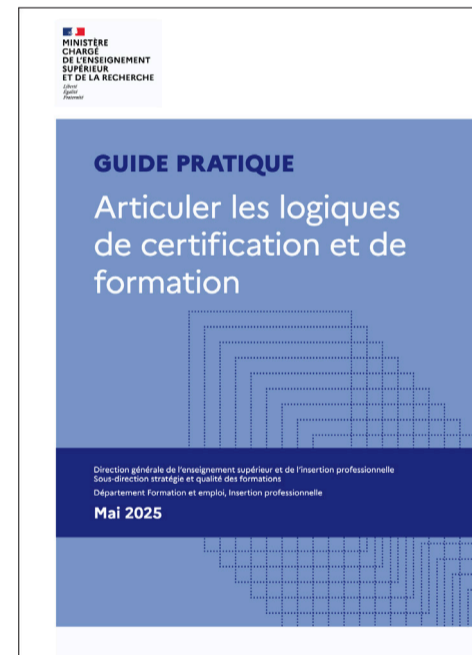
06/03/2025

Vers l'égalité femmes-hommes ? – Chiffres clés



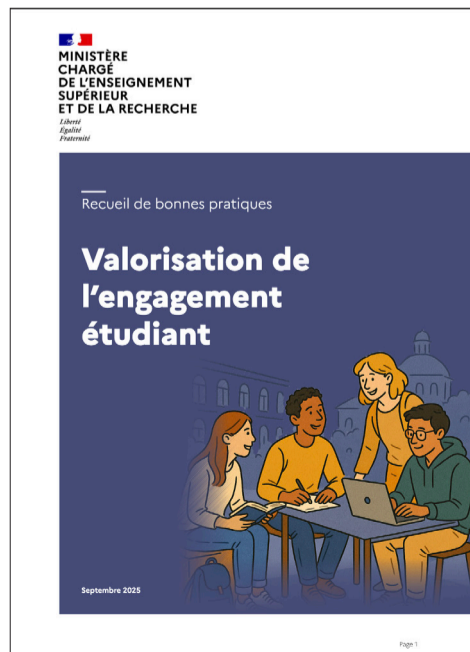
03/06/2025

Articuler les logiques de certification et de formation



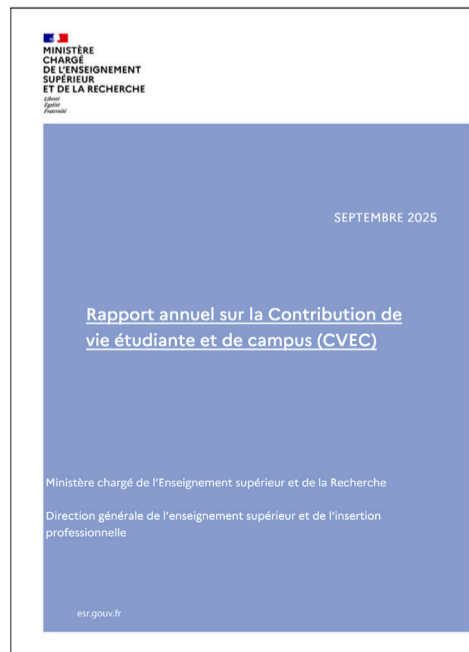
06/10/2025

Recueil de bonnes pratiques de valorisation de l'engagement étudiant



14/10/2025

CVEC : un premier rapport national



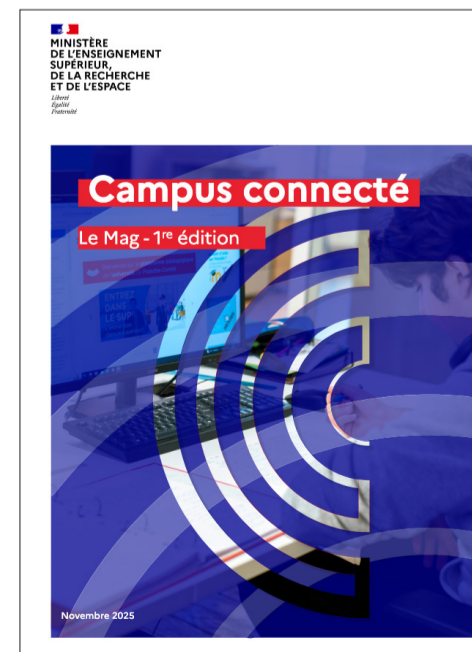
20/10/2025

Programme COFRA : cadre, critères et conditions de labellisation d'une recherche au service de l'action publique



18/12/2025

Campus connecté – Le Mag : valoriser les pratiques et accompagner l'action locale



Face à une offre de formation plus diverse et à l'essor de nouveaux acteurs, la régulation de l'enseignement supérieur devient un enjeu central pour les étudiants et leurs familles. Réforme du cadre applicable au privé, lutte contre les pratiques frauduleuses, évolution de l'accréditation ou transformation des formations : l'État renforce les règles et les outils de régulation pour garantir la qualité des diplômes, protéger les usagers et accompagner l'évolution du système.

Réguler l'enseignement supérieur privé : renforcer la qualité et protéger les étudiants

ENSEIGNEMENT PRIVÉ Avec plus d'un quart des étudiants inscrits dans le secteur privé, l'enseignement supérieur français vit une mutation historique. Mais cette expansion rapide s'est accompagnée de disparités de qualité et de dérives commerciales. Pour y répondre, le projet de loi présenté le 30 juillet 2025 instaure un nouveau cadre de régulation basé sur l'agrément d'intérêt général. Entre exigences académiques renforcées et protections inédites pour les étudiants, focus sur une réforme qui entend remettre la transparence au cœur du système.

Depuis vingt ans, l'enseignement supérieur français est en pleine transformation. La hausse continue du nombre d'étudiants, le développement de l'apprentissage et l'essor de l'enseignement privé ont modifié les équilibres. Aujourd'hui, plus d'un quart des étudiants (soit 799 700) sont inscrits dans un établissement privé.

Cette croissance rapide s'est toutefois accompagnée de dérives et de dysfonctionnements. À côté d'écoles reconnues pour la qualité de leurs formations, d'autres structures, parfois à vocation essentiellement commerciale, rendent la lisibilité de l'offre plus complexe pour les étudiants et leurs familles.

Ces évolutions rendent plus nécessaire que jamais une régulation garantissant la qualité des formations et la protection des étudiants.

Un cadre renforcé pour garantir la qualité

Face à cette situation, le Gouvernement fait le choix de renforcer la régulation par l'évaluation et la transparence. Un projet de loi sur la régulation de l'enseignement supérieur a été présenté

en Conseil des ministres le 30 juillet 2025. Il vise à clarifier les relations entre l'État et les établissements privés et à mieux encadrer les conditions de reconnaissance des formations.

Ce projet de loi a franchi une nouvelle étape avec son adoption en première lecture par le Sénat le 1er juin 2026. Dans la version adoptée par le Sénat, le texte articule la reconnaissance des établissements autour de deux régimes : l'agrément et l'agrément d'intérêt général.

L'agrément, accessible à tous les établissements privés et organismes de formation, atteste de la qualité globale de l'offre après évaluation par une instance nationale indépendante.

L'agrément d'intérêt général, réservé aux établissements à but non lucratif, distingue ceux qui concourent aux missions du service public de l'enseignement supérieur, notamment

Aujourd'hui, plus d'un quart des étudiants français, soit près de 800 000 inscrits, suivent leur cursus dans un établissement privé.

par l'adossement des formations à une politique de recherche et par l'organisation de la vie étudiante.

Ce nouveau cadre conditionnera notamment la délivrance de diplômes reconnus par le MESRE, l'inscription sur Parcoursup et l'habilitation à recevoir des bourses.

Des effets concrets pour les étudiants

La réforme consolide également la protection des étudiants : droit de rétractation jusqu'à trente jours avant le début de la formation, suppression des frais de réservation pour les apprentis

et remboursement au prorata en cas de départ anticipé.

Ces dispositions visent à sécuriser les parcours des étudiants et à mieux encadrer les pratiques commerciales dans le secteur. Des mesures transitoires sécurisent les établissements existants.

Structurer durablement le secteur

L'objectif est clair : à terme, garantir la qualité des formations, protéger les étudiants contre les pratiques trompeuses et clarifier les relations entre l'État et les établissements privés, afin de mieux distinguer les acteurs engagés.



© France Universités - Université de Haute-Alsace

Interview croisée des présidents de France Universités et de la CDEFI :

Regards croisés sur les transformations de l'enseignement supérieur

À l'heure où l'enseignement supérieur fait face à des transformations profondes (tensions sur les modèles économiques, évolution des compétences, différenciation des établissements) les relations entre l'État et les établissements évoluent elles aussi. Regards croisés entre les présidents de France Universités et de la CDEFI sur les défis à venir, le rôle des conférences d'établissements et les attentes vis-à-vis de la DGESIP.



M. Lamri ADOUI
Président de France Universités et de l'Université de Caen Normandie



M. Emmanuel DUFLOS
Président de la CDEFI et directeur de l'EPF

stratégie partagée. Plusieurs questions restent en suspens, notamment la durée du contrat et l'alignement sur le mandat de la présidence. Le temps n'est plus celui du statut uniforme applicable à toutes les universités.

Emmanuel DUFLOS

Les écoles d'ingénieurs évoluent dans un contexte de transformations structurelles profondes : avancées technologiques, attentes sociétales, modèles économiques, aspirations des nouvelles générations et bouleversements géopolitiques récents. L'enjeu de l'attractivité des formations scientifiques demeure central, dans un environnement marqué par une tension croissante sur les viviers de recrutement. La transformation rapide des compétences, notamment sous l'effet de l'intelligence artificielle, impose une adaptation continue des contenus pédagogiques, des modalités d'enseignement, mais aussi des établissements eux-mêmes.

FU et CDEFI sont les deux conférences d'établissements inscrites dans le code de

l'éducation. Comment définissez-vous ce rôle ?

Emmanuel DUFLOS

La CDEFI assure un rôle d'accompagnement, de représentation et de porte-parole des écoles d'ingénieurs, en tant qu'interlocuteur privilégié de l'État. Elle a vocation à être intégrée à la définition des politiques publiques, en apportant une expertise fondée sur une connaissance fine des réalités de terrain. Elle constitue également une force de proposition et d'alerte.

Lamri ADOUI

France Universités joue un rôle de représentation et de proposition au service des établissements, qu'elle fédère, dans le cadre fixé par le code de l'éducation. La complémentarité avec la CDEFI est un atout pour penser ensemble l'avenir de l'ESR et fournir à l'État une expertise commune.

Quel rôle attendez-vous de la DGESIP ?

Lamri ADOUI

L'autonomie des établissements nous

semble avoir régressé ces dernières années, pour la première fois depuis 2008. La question de l'État-stratège doit redevenir centrale. France Universités est engagée en faveur de l'autonomie des établissements, laquelle implique la responsabilité. La déconcentration doit être pensée sans ajouter des étages supplémentaires de complexité. Le maître-mot doit être la confiance réciproque entre l'État et les universités.

Emmanuel DUFLOS

La DGESIP doit se positionner comme un acteur d'accompagnement stratégique et prospectif, garant d'une vision de long terme pour l'enseignement supérieur. La relation doit reposer sur un équilibre entre cadre national et autonomie des établissements, dans une logique de confiance et de soutien. L'enjeu est de construire une administration facilitatrice, favorisant la simplification et créant les conditions de la réussite collective.

Quels sont les principaux défis structurels pour vos établissements ?

Lamri ADOUI

Outre le problème structurel du financement pérenne des missions des universités, l'actualité est celle des COMP, qui doivent se transformer en outil de



France 2030 Investir dans les compétences et les innovations pédagogiques

CMA — Adapter les formations aux métiers de demain

Lancé en 2021 dans le cadre de France 2030, le dispositif compétences et métiers d'avenir (CMA) s'impose comme un levier stratégique de transformation des compétences. Avec plus de 1,3 Md€, il a déjà soutenu 234 projets, contribuant à faire évoluer l'offre de formation, initiale et continue, en réponse aux besoins des filières et des territoires, tout en renforçant l'attractivité des métiers.

En anticipant les transitions technologiques et écologiques, les formations portées par des consortiums associant établissements de formation, entreprises et acteurs publics préparent les talents aux métiers de demain et accompagnent l'émergence de compétences clés.

Bilan à date : plus de 1,3 Mds€ engagés, 234 dispositifs de formation (dont 138 projets portés par des établissements d'ESR) et 63 diagnostics financés.

NCU — Faire évoluer les cursus pour renforcer la réussite étudiante

Pilier de l'innovation pédagogique sous l'égide de France 2030, le programme Nouveaux cursus à l'université (NCU) réinvente le premier cycle universitaire depuis 2017.

Grâce à un investissement global de 320 M€, il permet à la trentaine de projets soutenus d'expérimenter des parcours sur mesure, des dispositifs d'orientation et d'accompagnement renforcés et de nouvelles approches pédagogiques, dont celle de l'approche par compétences. L'objectif pour chaque établissement est de mieux répondre à la diversité des profils étudiants et garantir une insertion professionnelle réussie.

DemoES — Expérimenter la transformation numérique des établissements

Véritable laboratoire à ciel ouvert, le programme Démonstrateurs numériques dans l'enseignement supérieur (DemoES), lancé en 2021 dans le cadre de France 2030, soutient 17 consortiums d'établissements, à hauteur de 100 M€ pour bâtir l'université de demain et expérimenter une transformation numérique globale de l'enseignement supérieur.

Ce programme dépasse le simple outil technologique : il transforme simultanément les cursus, les outils et plateformes, la formation des enseignants et des étudiants, la vie étudiante et la stratégie d'établissement. L'accent est mis sur la mutualisation des ressources logicielles et l'essaiage des bonnes pratiques, garantissant que les solutions éprouvées par les pionniers bénéficient à l'ensemble du système universitaire français.

Garantir la qualité des formations et lutter contre la fraude : un plan interministériel pour protéger les usagers

QUALITÉ DES FORMATIONS Qualité inégale, pratiques frauduleuses, manque de transparence : plusieurs dysfonctionnements fragilisent la confiance dans l'offre de formation. Un plan interministériel présenté le 24 juillet 2025 vise à renforcer les règles, les contrôles et la coordination publique afin de garantir des formations sûres et une utilisation efficace des deniers publics.

Comment être sûr de choisir une formation de qualité dans une offre devenue plus abondante et plus diverse ? Cette question se pose aux étudiants, aux familles et aux employeurs qui veulent savoir si un cursus développe réellement des compétences. Plusieurs dysfonctionnements fragilisent aujourd'hui la confiance dans le système. Certaines formations sont jugées de qualité insuffisante, notamment lorsque la baisse des coûts entraîne une forte variabilité des prestations proposées. D'autres organismes contribuent au développement de pratiques frauduleuses ou ne respectent pas leurs obligations légales.

S'y ajoutent notamment un déficit d'informations fiables pour les usagers, en particulier les jeunes, au moment de choisir leur formation.

Dans ce contexte, alors que les inscriptions dans le secteur privé ont progressé de 72 % entre 2020 et 2022, garantir la qualité des formations est devenu un enjeu central pour le ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Espace.

Une réponse publique coordonnée

Pour répondre à ces constats, un Plan d'amélioration de la qualité de la formation professionnelle et de lutte contre la fraude a été présenté lors d'une

réunion interministérielle le 24 juillet 2025.

Son caractère est inédit : c'est la première fois qu'un travail interministériel de cette ampleur est engagé sur ce sujet. Le plan repose sur une coordination renforcée entre les ministères concernés et sur l'évolution de la loi, du règlement et des pratiques.

Réguler par la qualité pour protéger les usagers

L'objectif affiché est double : garantir des formations de qualité encadrées par des règles claires, et assurer une utilisation efficace des deniers publics. Le plan vise à supprimer les angles morts de la régulation et à renforcer les prérogatives de contrôle des pouvoirs publics, avec des moyens d'action plus ciblés et mieux coordonnés.

Dans son prolongement, un projet de loi de modernisation et de régulation de l'enseignement supérieur a été présenté en Conseil des ministres le 30 juillet 2025, dans une logique de régulation par la qualité et avec une approche interministérielle.

Le cap annoncé est celui d'un service public plus lisible et protecteur, plaçant l'utilisateur au cœur du dispositif.

Une offre qui se transforme : diversification des parcours et professionnalisation

31 781
formations post-bac

Entre 2022 et 2024, le nombre total de formations post-bac est passé de 30 787 à 31 781, soit +3,2 %. L'offre de formation dans le supérieur continue donc de progresser, mais selon des dynamiques contrastées selon les types d'établissements.

3 962
STS en apprentissage

Le nombre de STS en apprentissage passe de 3 127 à 3 962 entre 2022 et 2024, soit +26,7 %. Une progression nette, qui illustre la place croissante de l'alternance dans les parcours post-bac.

658 000
étudiants en apprentissage

En 2024, 658 000 étudiants suivent une formation en apprentissage, soit +3,5 % en un an. La dynamique emploi-formation se traduit par le développement de parcours professionnalisants.

1 736
formations en écoles de commerce, vente et gestion

Ces formations passent de 1 421 en 2022 à 1 736 en 2024, soit +22,2 %, contribuant à la diversification de l'offre.

15 526
formations universitaires

Les formations portées par les universités passent de 16 053 à 15 526 entre 2022 et 2024. Cette évolution s'inscrit dans une recomposition de l'offre, marquée par le développement de nouvelles modalités pédagogiques et la rationalisation de l'offre.

16 255
formations hors université

Les formations proposées hors université progressent de 14 734 à 16 255 entre 2022 et 2024, reflétant la diversification des acteurs et des modèles de formation dans l'enseignement supérieur.

L'autonomie des établissements s'accompagne d'exigences accrues en matière de pilotage stratégique et de responsabilité. Les nouveaux contrats d'objectifs, de moyens et de performance (COMP) redéfinissent le dialogue entre l'État et les universités à l'échelle des territoires. Dans le même temps, de nouveaux outils d'analyse des coûts et l'évolution des formes d'organisation des établissements contribuent à renforcer la capacité de pilotage du secteur de l'enseignement supérieur.

Paroles de recteurs : faire vivre les COMP au plus près des territoires

Rectorats pilotes dans la mise en œuvre des COMP « 100 % missions », les régions académiques Nouvelle-Aquitaine et Provence-Alpes-Côte d'Azur expérimentent ce nouveau dialogue stratégique avec les universités. Leurs recteurs en partagent les premiers enseignements.



M. Emmanuel ROUX
Recteur délégué pour l'enseignement supérieur, la recherche et l'innovation de la région académique Nouvelle-Aquitaine



M. Khaled BOUABDALLAH
Recteur délégué pour l'enseignement supérieur, la recherche et l'innovation de la région académique PACA

Un dialogue stratégique avec les universités

Emmanuel ROUX

Nous passons d'un dialogue périphérique à un dialogue structurant. Les COMP ne portent plus sur une part marginale des moyens : ils embrassent désormais l'ensemble de la stratégie et du financement des établissements. Cela suppose d'installer un cadre de confiance permettant un échange à la fois exigeant et responsabilisant entre l'État et les universités.

Khaled BOUABDALLAH

Le COMP « 100 % missions » opère un véritable changement de paradigme. Il permet d'appréhender de manière globale la stratégie d'un établissement : formation, recherche, innovation, vie étudiante, gouvernance, mais aussi modèle économique. Le regard porté sur l'établissement est plus complet, davantage ancré dans les réalités territoriales et ouvert à un dialogue avec un ensemble élargi de partenaires.

Une méthode partagée

Emmanuel ROUX

Nous avons fait le choix d'une méthode

très structurée, mais ancrée dans la réalité des établissements. Les « COMP Tour 1 et 2 » ont permis de construire un diagnostic partagé puis de converger vers un nombre resserré de priorités stratégiques. Cette démarche a favorisé l'émergence d'objectifs communs tout en tenant compte des spécificités de chaque université.

Khaled BOUABDALLAH

Nous avons d'abord réuni universités et partenaires de l'ESRI à l'échelle régionale, puis conduit un diagnostic territorial autour de chaque université. Les établissements ont ensuite élaboré leur feuille de route stratégique. L'objectif a été de construire un document concis, fondé sur quelques orientations fortes, un nombre limité d'indicateurs et une réflexion partagée sur la soutenabilité du modèle de développement de l'établissement.

Un pilotage territorial renforcé

Emmanuel ROUX

Le rectorat devient un interlocuteur de proximité. Nous ne sommes plus seulement dans une logique de contrôle, mais dans un accompagnement stratégique exigeant. Cette évolution

a conduit nos équipes à travailler davantage en mode projet et à renforcer leurs compétences. Chaque COMP s'appuie sur une lecture partagée des besoins des territoires et des bassins d'emploi afin de mieux articuler stratégie d'établissement et dynamiques locales.

Khaled BOUABDALLAH

Le pilotage par le recteur renforce un lien de confiance déjà établi avec les acteurs de l'ESRI. En mobilisant ses compétences en matière de formation, de recherche, d'orientation ou d'immobilier, le rectorat devient un interlocuteur de référence. En PACA, cette approche permet d'inscrire pleinement les stratégies des établissements dans les priorités du territoire, qu'il s'agisse de décarbonation, d'intelligence artificielle, de défense ou d'industries culturelles et créatives.

P2CA 2025 : vers une connaissance partagée des coûts de l'ESR

PILOTAGE STRATÉGIQUE Éclairer les choix de l'enseignement supérieur par la preuve : c'est tout l'enjeu de la démarche P2CA. En 2025, ce dispositif de comptabilité analytique franchit une étape historique en se généralisant à 90 % des établissements du secteur. Désormais doté d'une vision consolidée des coûts de formation et de recherche, l'État comme les établissements disposent d'un levier inédit pour éclairer leurs choix stratégiques et nourrir un dialogue de gestion plus transparent et objectif.

Mieux connaître les coûts de l'enseignement supérieur et de la recherche est essentiel pour éclairer l'action publique et éclairer les choix stratégiques des établissements. C'est l'objectif de P2CA (pilotage par la connaissance des coûts des activités de l'ESR), démarche de comptabilité analytique portée par la DGESIP et co-construite avec les établissements depuis 2014. En croisant, à l'échelle de l'établissement, données financières, volumes d'enseignement et effectifs étudiants, P2CA permet d'objectiver les coûts des grandes missions : formation, recherche, soutien et support.

2025 : un changement d'échelle

L'année 2025 marque un changement d'échelle. Après une phase de déploiement progressive, le dispositif

entre dans une logique de généralisation et devient un outil structurant pour le dialogue de gestion et l'aide à la décision dans l'ESR. Le lancement de l'exercice « P2CA simplifié », début 2025, a favorisé cette évolution : grâce à une méthode allégée, 114 établissements relevant du programme 150, soit 90 % d'entre eux, ont transmis leurs données. Cette participation couvre plus de 1,45 million d'étudiants et permet, pour la première fois, de disposer d'une vision consolidée des coûts à l'échelle nationale.

Des repères pour comprendre l'économie des formations

Les premiers résultats éclairent les réalités économiques de l'ESR. Le coût

« Le coût complet annuel moyen d'une formation par étudiant s'établit à 6 360 € hors doctorat. »

complet annuel moyen d'une formation par étudiant s'établit à 6 360 € hors doctorat. Cette moyenne recouvre toutefois des écarts importants selon les profils d'établissements : 4 275 € dans les universités à dominante SHS contre 16 581 € dans les écoles normales supérieures. Des différences

apparaissent aussi selon les niveaux de formation : 4 310 € en licence, 11 896 € en BUT. En moyenne, chaque étudiant bénéficie de 16 heures d'enseignement encadré.

Un outil au service du dialogue stratégique

Au-delà de la collecte de données, un outil de datavisualisation dédié, P2CA Viz, facilite l'accès et l'analyse

des résultats. Les établissements disposent ainsi de repères comparatifs à l'échelle nationale, utiles pour éclairer leur modèle économique et nourrir le dialogue stratégique avec l'État, notamment dans la préparation des COMP 100 % missions.

Une dynamique appelée à s'élargir

La campagne 2026 prolongera cette dynamique avec, pour la première fois, le recueil de données sur les diplômes d'établissement et les activités de recherche. Elle intégrera également une lecture par composantes et structures de recherche afin d'affiner la compréhension des coûts et d'accompagner les choix stratégiques du secteur de l'ESR.

2014

Co-construction DGESIP et établissements

2015-2016

Expérimentation

2017-2022

Déploiement par vagues

2025

Première campagne P2CA simplifié

EPE : 2025, une année de consolidation

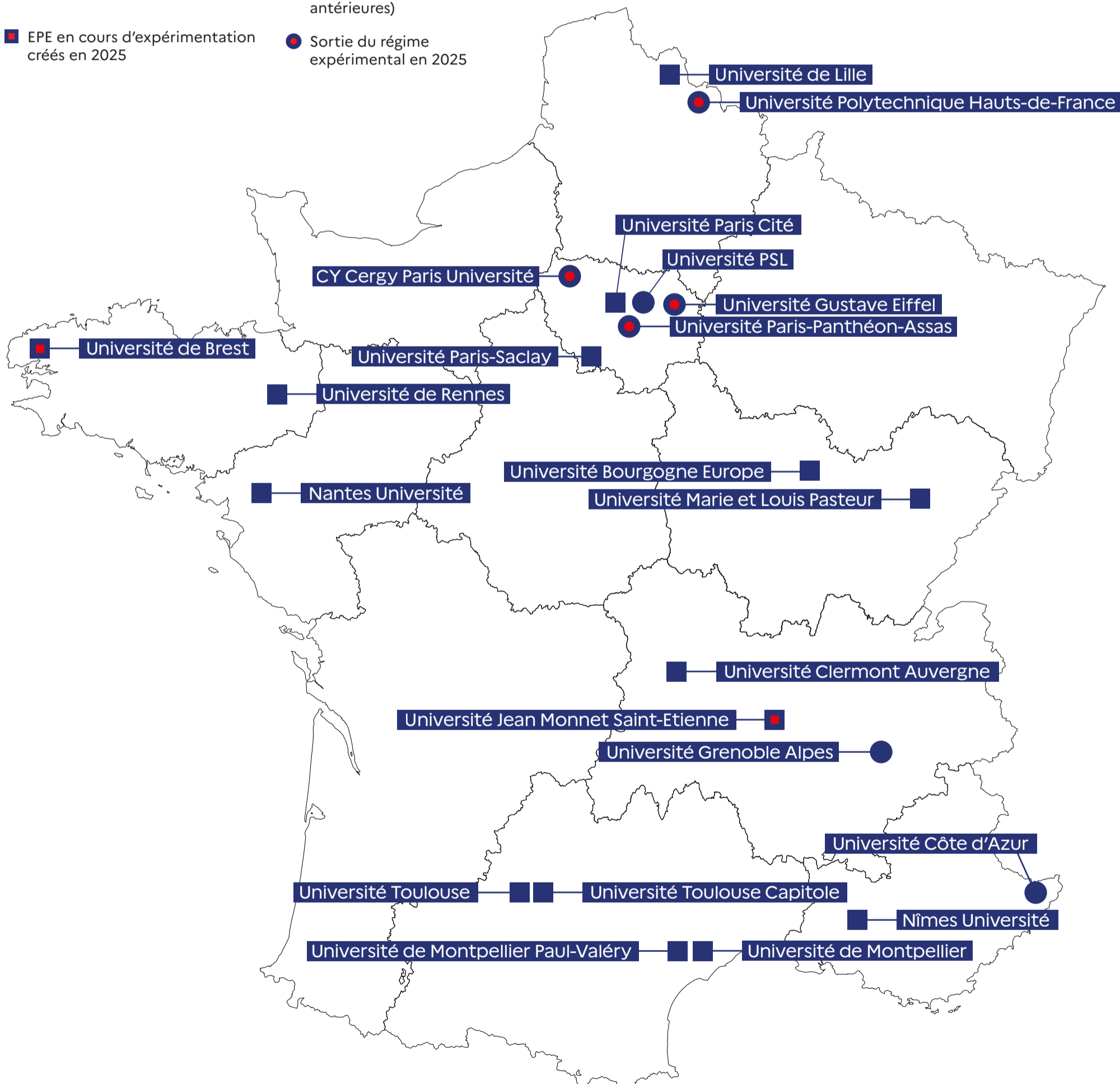
Créés par l'ordonnance du 12 décembre 2018, les établissements publics expérimentaux ont permis de nouvelles formes de rapprochement entre universités, écoles et organismes à l'échelle des sites. En 2025, cette dynamique entre dans une phase de maturation : de nouveaux établissements rejoignent le dispositif, tandis que d'autres en sortent pour rejoindre un cadre pérenne. Les évaluations conduites permettent désormais d'apprécier plus concrètement la solidité de ces regroupements : niveau d'intégration stratégique, cohérence territoriale, qualité de la gouvernance et outils de suivi et d'aide à la décision, complémentarité des formations et de la recherche, ainsi que visibilité scientifique et internationale.

■ EPE en cours d'expérimentation

● EPE pérennisés (sorties antérieures)

■ EPE en cours d'expérimentation créés en 2025

● Sortie du régime expérimental en 2025



Accéder à un logement, se restaurer à prix abordable, pratiquer un sport, bénéficier d'actions de santé ou d'initiatives associatives : la qualité de vie étudiante est devenue un enjeu central de la réussite dans l'enseignement supérieur. À travers des politiques nationales et des initiatives portées par les établissements, l'action publique vise à réduire les inégalités, améliorer les conditions de vie sur les campus et soutenir les projets qui contribuent au bien-être et à l'inclusion des étudiants.

Témoignages étudiants

La CVEC en action : les étudiants au cœur des projets



Madris Mahloul,

À l'Université d'Angers, Madris Mahloul, étudiant en pharmacie et élu, participe aux décisions d'attribution de la CVEC au sein des commissions.

« Décider des projets qui comptent pour les étudiants »

« La CVEC, concrètement, permet de financer tout ce qui fait la vie étudiante au quotidien : la santé, le sport, la culture, mais aussi les initiatives portées par les étudiants. À Angers, elle soutient par exemple le Service de santé étudiante, des aides sociales, ou encore les activités sportives et culturelles.

On le voit très directement dans des projets concrets. Le « Campus Day », par exemple, est entièrement financé par la CVEC et permet aux associations de se faire connaître dès la rentrée. Il y a aussi des financements pour des lieux de vie, de spectacles et de rencontres, comme « La Parenthèse », ou des équipements comme le parcours sport-santé sur le campus. Ce sont des choses que les étudiants utilisent réellement au quotidien.

La CVEC permet aussi de développer des actions avec d'autres acteurs du territoire, comme l'épicerie solidaire « AGORAé » ou des dispositifs d'accès à la culture et aux droits.

En commission, notre rôle, en tant qu'élus étudiants, est de veiller à ce que les choix budgétaires soient en parfaite adéquation avec les besoins réels des étudiants. Nous discutons les projets, nous arbitrons, et nous nous assurons que les financements sont utiles et accessibles. Nous travaillons aussi à renforcer la transparence de la commission, notamment sur l'attribution des budgets, et à mieux faire connaître la CVEC et les projets qu'elle permet de financer auprès des étudiants. »



Carla Helderle,

Membre des commissions CVEC à La Rochelle Université, Carla Helderle partage son expérience de l'utilisation des financements dédiés à la vie étudiante.

« Des actions visibles qui changent le quotidien »

« La commission CVEC permet de présenter les projets financés et de comprendre comment les moyens sont utilisés pour la vie étudiante. À La Rochelle, une part importante des financements est consacrée au Fonds de solidarité et de développement des initiatives étudiantes (FSDIE), qui soutient les projets portés par les étudiants.

On voit aussi très concrètement l'impact de la CVEC dans le domaine du sport. Par exemple, l'extension des horaires de la salle de musculation répond à une forte demande étudiante, en permettant un accès gratuit à un équipement très utilisé. La CVEC contribue également au financement de tournois sportifs.

Un projet m'a particulièrement marquée : la distribution de « Kits VSS » aux étudiants, avec notamment des préservatifs, des sifflets anti-agression et des couvertures de survie. L'objectif est de renforcer le sentiment de sécurité, notamment pour les nouveaux arrivants ou lors des événements étudiants. C'est une action simple, mais qui répond directement à un besoin identifié.

Même si dans notre université, les décisions sont prises à un niveau plus large, la commission permet d'avoir une vision d'ensemble des projets et de leur utilité.

Au final, la CVEC finance des actions très concrètes, visibles, qui améliorent directement le quotidien des étudiants. »

Restauration : une aide financière pour les étudiants des zones dites « blanches »

RESTAURATION Pour les 65 000 étudiants sans accès à une restauration collective à tarif modéré, un nouveau dispositif national est déployé : une carte prépayée et dématérialisée, attribuée automatiquement, permet de bénéficier d'un soutien financier mensuel dans les zones dites « blanches ». Une mesure simple, ciblée, qui traduit dans les faits l'engagement pour l'équité territoriale et sociale.

Comment garantir à tous les étudiants une alimentation à tarif modéré, y compris lorsqu'aucun restaurant universitaire n'existe à proximité de leur lieu d'études ?

C'est pour répondre à cette inégalité que la loi « Lévi », adoptée en avril 2023, a fixé un objectif clair : aucun étudiant ne doit être privé d'une offre de restauration abordable pour des raisons géographiques. Malgré un maillage dense de près de 1 000 points de restauration collective (dont 43 millions de repas servis en 2023-2024), environ 65 000 étudiants sont encore privés d'une solution de proximité.

Une aide financière pour les zones sans restauration collective

Le dispositif mis en place repose sur une aide financière mensuelle, versée sous forme de carte virtuelle prépayée,

destinée aux étudiants inscrits dans des établissements situés en « zone blanche de restauration ».

Un dispositif simple et automatique

Concrètement, les rectorats identifient les établissements concernés qui remontent la liste des étudiants éligibles. Ces derniers reçoivent automatiquement par e-mail la notification d'attribution, puis l'accès à leur carte dématérialisée via une application mobile dédiée.

Le montant de l'aide est différencié selon la situation sociale et géographique :

- 20 €/mois pour les étudiants non boursiers,
- 40 €/mois pour les étudiants boursiers,
- avec une majoration de 10 € dans les Outre-mer.

« L'objectif est clair : garantir la qualité des formations et protéger les étudiants contre les pratiques trompeuses. »

Cette carte est rechargeable automatiquement chaque mois et peut être utilisée dans les commerces alimentaires ou restaurants, tous les jours, de septembre à juin. Une assistance téléphonique est disponible en cas de difficulté.

Un levier d'équité territoriale

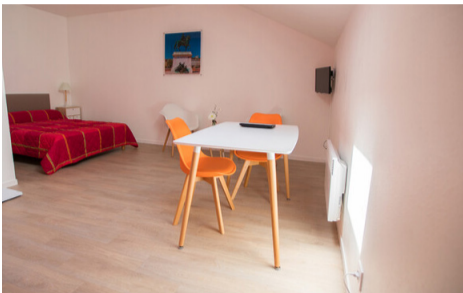
Ce dispositif, simple et automatique, s'inscrit pleinement dans les priorités du ministère : renforcer l'équité d'accès à la vie étudiante, soutenir les étudiants éloignés des grandes agglomérations, et garantir une continuité de service public sur tous les territoires.

La liste des zones éligibles, arrêtée chaque année par les rectorats, pourra évoluer en fonction de l'implantation de nouvelles offres.



Plan 45 000 logements étudiants : la dynamique est lancée

LOGEMENT Se loger à un prix abordable constitue aujourd'hui un enjeu décisif pour les étudiants. Dans les villes universitaires, où la pression immobilière est forte, l'accès à un logement conditionne la mobilité, la poursuite d'études et l'égalité des chances. Il participe également à l'attractivité des établissements et des territoires. Pour répondre à cette réalité, l'État a engagé un programme d'ampleur en faveur du logement étudiant.



©MESRE

Le 14 janvier 2025, le Premier ministre a annoncé un plan national visant à accélérer la production de logements étudiants. Ce plan s'appuie sur le programme AGiLE de la Banque des Territoires, doté de 5 milliards d'euros pour financer, d'ici 2030, 75 000 places, dont 50 000 à loyer abordable. La période 2025-2028 constitue une étape prioritaire avec un objectif de 45 000 logements. Une enveloppe complémentaire de 20 millions d'euros, dédiée à l'ingénierie territoriale, soutient les projets de construction dès leur phase amont.

Une gouvernance nationale pour coordonner les acteurs

Le ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Espace (MESRE) joue un rôle central dans la

coordination de cette politique publique. En lien avec le ministère chargé du Logement, il assure la cohérence nationale du plan et coordonne l'action des partenaires : Banque des Territoires, préfets, recteurs, Crous, établissements d'enseignement supérieur, collectivités et bailleurs sociaux. Cette gouvernance partagée a été renforcée par la circulaire du Premier ministre du 25 août 2025. Celle-ci fixe des objectifs territorialisés et invite chaque région académique à se doter d'un comité de pilotage et d'une feuille de route dédiée au logement étudiant.

Des projets déjà engagés sur les territoires

Sur le terrain, la dynamique est engagée. Des expérimentations sont lancées avec quatre Crous (région parisienne, Lyon, Marseille et Montpellier) et trois universités (Nantes, Villetaneuse et Toulouse). Des études de faisabilité, d'opportunité et de montage juridique y sont conduites afin de sécuriser les opérations et d'en accélérer la mise en œuvre.

En structurant un cadre national lisible et en accompagnant les territoires au plus près de leurs besoins, le ministère contribue à faire du logement étudiant un levier de réussite, de cohésion et d'attractivité.

JO : Sport et enseignement supérieur : un héritage des Jeux qui se prolonge

Les Jeux olympiques et paralympiques de Paris 2024 ont renforcé la mobilisation de l'enseignement supérieur autour de la pratique sportive et de l'accompagnement des sportifs de haut niveau. Cet héritage se traduit aujourd'hui par plusieurs actions concrètes.

Faciliter les parcours des sportifs de haut niveau

Le ministère publiera, en 2026, deux guides destinés aux établissements et aux étudiants afin d'aider à aménager les études, sécuriser les parcours universitaires et mieux concilier projet sportif et réussite académique.

Mobiliser les campus autour du sport

Une majorité d'universités participent chaque année à la Semaine olympique et paralympique (SOP), qui encourage la pratique sportive et sensibilise aux valeurs de l'olympisme et du paralympisme.

Inscrire l'héritage dans la durée

Le programme Génération 2024 se prolonge désormais avec Génération 2030, afin de poursuivre la promotion de l'activité physique et des valeurs olympiques et paralympiques dans les établissements dans la perspective de « Alpes françaises 2030 ».



©CNOSF/KMSP

Témoignage :

Université inclusive démonstratrice : le projet Incl'UA à l'Université d'Angers



Isabelle Mathieu

Maîtresse de conférences en histoire médiévale à l'Université d'Angers, vice-présidente formation et vie étudiante

« Construire une culture de l'inclusion à l'échelle de toute l'université »

« Le projet Incl'UA, développé dans le cadre de l'appel à projets « Universités inclusives démonstratrices », a pour ambition de faire évoluer la politique de l'Université d'Angers en faveur de l'équité, de la diversité et de l'inclusion.

À ce titre, l'Université d'Angers invite l'ensemble de ses personnels à participer à la co-construction d'un livret des études et des évaluations inclusif. Cette démarche vise à mobiliser la communauté universitaire (enseignants-chercheurs, enseignants, personnels administratifs et techniques, étudiants, intervenants extérieurs) autour de ces enjeux, dans une logique participative.

Quatre grands axes seront explorés : la vie étudiante, l'accueil et la communication, la pédagogie et la gouvernance. L'objectif est de produire un état des lieux des pratiques inclusives existantes, de proposer des évolutions et de les formaliser.

Pour suivre ce travail, l'université sera accompagnée par des formateurs du Réseau Canopé. Ce livret, qui fera l'objet d'un vote en CFVU, doit permettre de passer d'une logique d'adaptation au cas par cas à une véritable culture de l'inclusion. »



© France Universités – Université d'Angers



©MESRE

À l'heure où l'enseignement supérieur se transforme rapidement, la DGESIP engage une réflexion stratégique pour adapter son action et ses méthodes. Cette démarche collective vise à mieux accompagner les établissements, les étudiants et l'ensemble de l'écosystème dans les évolutions à venir.

Imaginer l'enseignement supérieur de demain : la DGESIP se projette à l'horizon 2035

DGESIP 2035 Face aux transformations rapides de l'enseignement supérieur, la DGESIP a engagé en 2025 un travail collectif pour repenser son projet de service à horizon 2035. Une démarche stratégique destinée à adapter son action et ses méthodes aux attentes des établissements, des étudiants et de l'écosystème.



L'écosystème de l'enseignement supérieur et de la recherche se transforme à grande vitesse. La croissance du nombre d'étudiants ralentit. Les mobilités internationales se complexifient dans un contexte géopolitique instable. La concurrence des acteurs privés s'intensifie. L'intelligence artificielle et le numérique transforment les métiers comme les méthodes d'apprentissage.

Parallèlement, les étudiants expriment des attentes plus fortes : des parcours plus individualisés et une insertion professionnelle plus rapide. Les repères évoluent, les équilibres se déplacent. Pour les établissements, cela suppose de repenser l'offre de formation, l'organisation des équipes et les sources de financement. Pour l'État, l'enjeu est clair : donner un cap lisible et assurer la cohérence d'ensemble.

Un projet collectif pour repenser l'action de la direction

C'est dans ce contexte que la DGESIP a lancé, en 2025, un travail de fond pour repenser son projet de service à horizon

2035. Deux principes ont guidé cette démarche : regarder loin, en se projetant dans l'avenir du système d'enseignement supérieur, et se décentrer, en analysant l'action de la direction depuis un point de vue « extérieur », celui des établissements, des étudiants et des partenaires de l'écosystème.

Une mobilisation interne large

Trois axes de travail et un chantier transversal ont ainsi été ouverts. Entre septembre et novembre 2025, 144 agents, soit plus de 40 % des effectifs, ont participé aux ateliers de réflexion. Ces échanges ont permis de faire émerger deux questions structurantes : « Que voulons-nous faire ? » et « Qui voulons-nous être ? »

Sept principes stratégiques pour transformer l'action

De ces travaux sont nés sept principes stratégiques destinés à guider l'action collective de la direction. Ils ouvrent une nouvelle phase opérationnelle : déploiement de plans d'action pour mettre en œuvre rapidement des évo-

lutions ciblées, groupes de travail pour accompagner les équipes et préciser l'organisation, équipes projet chargées de transformer durablement les méthodes de travail.

L'objectif est clair : formuler des propositions d'évolution de l'organisation et des modalités d'accompagnement des établissements qui seront mises en place dès septembre 2026.

Une transformation durable de l'organisation

Ce travail collectif ambitieux donnera lieu à une évolution du cadre d'organisation de la direction générale (modification du décret définissant ses missions, adaptation de l'arrêté d'organisation et élaboration d'un organigramme cible) qui sera présentée en comité social d'administration (CSA).

La transformation est engagée. Elle s'inscrit dans le temps, avec une priorité constante : accompagner les équipes et conduire le changement pour renforcer la capacité d'action de la DGESIP au service de l'enseignement supérieur et de la recherche.

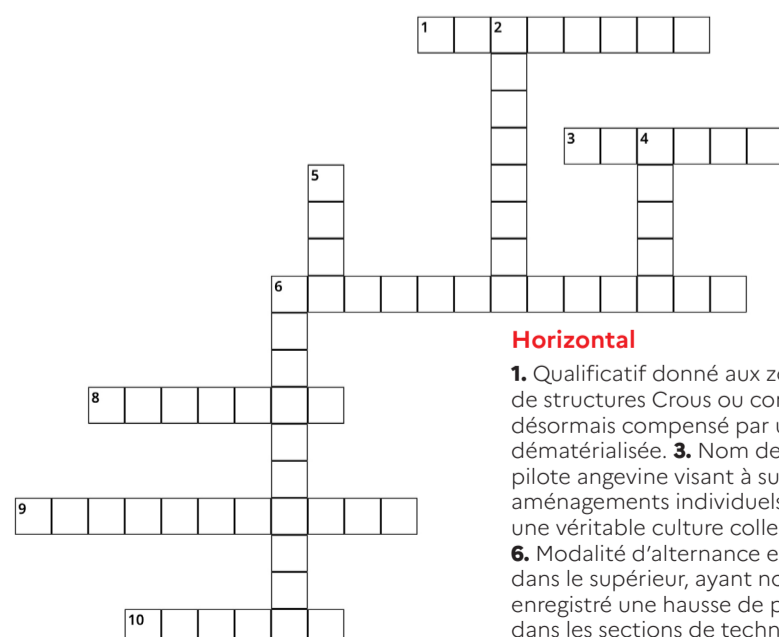
Le projet de service de la DGESIP se décline en 3 axes :

- **Axe 1 :** Responsabiliser pour autonomiser
- **Axe 2 :** Accompagner la réussite et l'insertion des étudiants
- **Axe 3 :** S'organiser pour impacter

Et un chantier transversal :

- Bâtir une stratégie numérique de la DGESIP au bénéfice des usagers, établissements et parties prenantes

Le mot de la fin... croisé



Horizontal

1. Qualificatif donné aux zones dépourvues de structures Crous ou conventionnées, désormais compensé par une aide financière dématérialisée. **3.** Nom de l'initiative pilote angevine visant à substituer aux aménagements individuels au cas par cas une véritable culture collective de l'inclusion. **6.** Modalité d'alternance en forte croissance dans le supérieur, ayant notamment enregistré une hausse de près de 27 % dans les sections de techniciens supérieurs (STS) entre 2022 et 2024. **8.** Comité chargé de coordonner une feuille de route de 26 mesures dédiées à la réussite étudiante et

à l'agilité numérique des établissements. **9.** Instances locales au sein desquelles les élus étudiants délibèrent, arbitrent et veillent à la transparence de l'attribution des budgets de la vie étudiante. **10.** Programme d'expérimentation doté de 100 millions d'euros pour tester, via 17 consortiums, une transformation numérique globale de l'écosystème universitaire.

Vertical

2. Dispositif d'évaluation national et indépendant, accessible à l'ensemble des structures privées, visant à attester de la qualité globale de leur offre de formation. **4.** Programme de conventions de formation par la recherche au sein des administrations, mettant la science au service de l'action publique. **5.** Acronyme du levier contractuel rénové (désormais « 100 % missions ») qui structure le dialogue stratégique et budgétaire global entre l'État et les universités. **6.** Type de comptabilité généralisée à 90 % des établissements du programme 150 afin d'objectiver les coûts complets des grandes missions de l'ESR.

Solution
1. Blanchets **2.** Agrément **3.** Inclua **4.** COFRA **5.** COMP **6.** (horizontal) Apprentissage **7.** (vertical) Analytique **8.** COREAL **9.** Commissions **10.** Demos



Directeur de la publication : Olivier Ginez, directeur général de l'enseignement supérieur et de l'insertion professionnelle.

Coordination & Rédaction : Cellule communication DGESIP

Contributeurs : Services A, B et services communs DGESIP-DGRI

Iconographie : Photothèque MESRE, France Universités, CNOSF

Conception graphique : Cellule communication DGESIP

Siège social : 1, rue Descartes, 75231 Paris Cedex 05